

Dossier de Presse – Juillet 2017

Un programme de modernisation du service de collecte et de gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin inscrit dans un projet de territoire.



Contact presse

Jean-Philippe Siwek
03 21 79 07 95
ipsiwek@agglo-lenslievin.fr

Contact Info Déchets

Jean-Luc Musilli
06 85 01 06 10
jlmusilli@agglo-lenslievin.fr

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

21, rue Marcel Sembat – 62300 LENS
www.agglo-lenslievin.fr

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a lancé fin 2016 un programme d'amélioration et d'optimisation de son service de collecte et de gestion des déchets : « Je trie, nous trions, naturellement ! ».



Le programme de modernisation, voulu et validé par les élus communautaires, et mis en place par la CALL et son prestataire le Groupe Nicollin*, entend répondre aux défis d'aujourd'hui : préserver au maximum les ressources naturelles – en développant le recyclage et la valorisation des déchets –, maîtriser le budget « déchets » de la collectivité. C'est aussi offrir aux habitants la meilleure qualité de service possible, au meilleur coût.

D'un point de vue réglementaire, c'est aussi pour atteindre un taux de recyclage de 65 % en 2025, conformément à l'article 70 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

C'est également une manière d'encourager l'activité et l'emploi local. Le tri, le recyclage et la valorisation des déchets sont des activités créatrices d'emploi sur le territoire. A l'échelle nationale, sur 20 ans, ces activités représenteront environ 28 000 emplois (source Eco-emballages).

*Le Groupe Nicollin, prestataire de la CALL depuis 1997, a été reconduit à l'issue d'un Appel d'Offres pour le nouveau marché de collecte des déchets et assimilés et la gestion des déchèteries.

Un programme de modernisation inscrit dans un projet de territoire

Ce programme s'inscrit dans le projet de territoire, et dans la logique de Rev3 (la 3^{ème} révolution industrielle en Hauts-de-France) qui vise à faire émerger un modèle de développement plus responsable et plus économe en énergies, pour faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui.

En 2005, le service public de gestion des déchets de la CALL s'était déjà largement modernisé. Généralisation de la collecte sélective sur tout le territoire, collecte robotisée – une première en France ! –, mise en place de nouveaux conteneurs pour les déchets recyclables. Dix ans plus tard, les résultats sont au rendez-vous. Comme le demande la loi, près de 45 % des déchets collectés sur le territoire sont valorisés.



Un déploiement jusqu'en 2021

Nous voulons aller plus loin ! C'est avec cette idée que la CALL a mené en 2015 une étude d'optimisation de la gestion des déchets. L'objectif : dresser un bilan technique et financier des modes de collecte et de traitement existants et définir des leviers d'optimisation. Le programme de modernisation du service, lancé en 2017, avec un déploiement progressif jusqu'en 2021, s'est construit sur la base de cette étude et de notre volonté de progresser ! Il va permettre à la CALL de répondre aux défis d'aujourd'hui : préserver au maximum les ressources naturelles – et donc développer le recyclage et la valorisation des déchets –, maîtriser le budget « déchets » de la collectivité. Le programme vise à offrir la meilleure qualité de service possible, au meilleur coût, mais aussi renforcer les changements de comportements en ce qui concerne les déchets et le tri.

Ce programme permettra également d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique. Et notamment : un taux de recyclage de 65 % en 2025.

Un programme de modernisation qui a un impact direct sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le budget consacré à la gestion des déchets ménagers, pour les prestations de collecte et de traitement, représente environ 30 millions d'euros par an, soit environ 25% du Budget global de fonctionnement communautaire



Ce service est financé, en partie, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui couvre environ 40% des dépenses du service déchets, des recettes liées notamment au soutien à la tonne triée par Eco-emballages et la revente des matériaux, pour environ 5,8 millions d'euros, le reste par le budget général.

En 2016, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été maintenu à 7,07% représentant une recette perçue d'environ 11,8 millions d'euros. Pour tenir compte des évolutions de service à compter de 2017, ce taux a été revu à la baisse à 6,07% (-1%) en 2017.

Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, destiné à l'information des usagers.

Un programme de modernisation intégrant une approche sociale

Dès le début de la réflexion et tout au long de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets menée en 2015, une des prérogatives a été dans les évolutions de service proposées, de ne pas avoir d'incidence sur le plan social : aucun licenciement ne sera réalisé.

Outre le dispositif d'insertion conservé à l'identique dans le cadre de ce nouveau marché de collecte, celui-ci intègre également, au travers de ses clauses administratives particulières, le respect du volet social sur toute sa durée.



Aménagement des collectes pour tenir compte du chantier du BHNS

A partir de mi-2017, les travaux démarreront simultanément sur toutes les voies impactées par le BHNS (bus à haut niveau de service). Pendant les travaux, les usagers concernés, via les entreprises de travaux, devront présenter leurs déchets (recyclables, verre, ordures ménagères, déchets verts et encombrants), suivant les modalités de présentation définies pour chaque voie (regroupement en tête de voie, présentation sur un côté de la voie, ...).

Dès la mise en service du BHNS (prévue en 2019), la collecte auprès des riverains situés sur le tracé du BHNS aura lieu suivant des horaires adaptés pour assurer la circulation optimale des bus à haut niveau de service.

Les publics impactés sont et seront prévenus directement par les entreprises de travaux des modalités de présentation et de collecte de leurs déchets en fonction de l'avancée du chantier.

Les avancées de ce programme, qui sera déployé progressivement jusqu'en 2021 et qui concerne toutes les communes de la CALL, sont déjà importantes.

8 millions d'investissements pour une nouvelle flotte de véhicules

La flotte de véhicules de collecte des déchets de la CALL a été entièrement renouvelée. Nicollin, prestataire de la CALL pour la collecte des déchets et la gestion des déchèteries, a investi dans l'achat de 13 bennes pour une collecte latérale robotisée, 11 bennes à chargement arrière, 6 mini bennes, 3 bennes pour les encombrants, 6 véhicules Ampirolls pour les déchèteries, 4 camions grue pour la collecte des bornes d'apport volontaire, 10 véhicules légers et 1 grue pour l'exploitation de la déchèterie de Pont-à-Vendin.



Ces équipements, plus performants et respectueux de l'environnement, vont permettre d'améliorer la qualité du service et renforcer la sécurité des personnels et des usagers. Tous les véhicules de collecte sont de plus équipés d'un système de géolocalisation, ce qui va permettre de suivre le bon déroulement des collectes, d'apporter des réponses concrètes et précises aux usagers et d'adapter les tournées de collecte en conséquence.

L'ancien parc de véhicules de collecte est progressivement retiré de la circulation et sera entièrement recyclé.

Ces investissements en matériel d'exploitation s'élèvent à 8 millions d'euros.



Dans le cadre de la modernisation du service, un investissement de 2 millions d'euros a également été réalisé en matériel et travaux divers : de nouvelles bennes ouvertes de grande capacité pour les déchèteries, des grands bacs de pré-collecte (dont les bacs stationnaires pour collecter par point de regroupement certaines voies en travaux), le système de géolocalisation, le contrôle d'accès aux déchèteries, les travaux d'aménagement de l'agence d'Avion pour faire face aux nouveaux besoins et le système informatique.

Mise en place d'un contrôle d'accès par carte aux déchèteries



Un accès par carte aux déchèteries de la CALL est mis en place. Seuls les particuliers possédant une carte pourront y accéder. Les déchèteries sont toutes équipées d'un système de gestion informatisé. Il permet de garantir la provenance des déchets et d'établir des statistiques en vue de l'amélioration du service.

La carte d'accès, utilisable par les particuliers, dans toutes les déchèteries de la CALL, est gratuite sur simple demande par courrier ou sur le site <http://dechets-info-services.agglomenslievin.fr>. Des formulaires sont également disponibles à l'entrée des déchèteries.

Les particuliers pourront ainsi apporter leurs déchets préalablement triés dans la limite de 16 passages/an, le volume journalier étant limité à 3m³ maximum. L'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil sont repris dans le Règlement Intérieur de chaque déchèterie.

Les cartes d'accès sont envoyées progressivement aux particuliers en ayant fait la demande.

De juillet à octobre des tests seront effectués avec une date effective du contrôle d'accès par carte au 1^{er} octobre 2017.

Nouvelles règles de collecte des déchets pour les Etablissements Autres que les Ménages (EAM)

Le programme de modernisation, concerne toutes les communes de l'agglomération et entraîne pour les usagers des changements dans leurs habitudes de gestion des déchets. Ces évolutions touchent notamment les Etablissements Autres que les Ménages (EAM) : établissements industriels et commerciaux, artisans, commerçants, bureaux, professions libérales et les établissements du secteur public (administrations, lycées, collèges, EPHAD, foyers...).

« Pour les Etablissements Autres que les Ménages (EAM), le service assuré par la collectivité garantit la collecte d'un maximum de 1320 litres de déchets par semaine. »

En effet, sur la base de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de collecte et de gestion des déchets et assimilés et conformément à la réglementation en vigueur (1), le volume maximum de déchets ménagers et assimilés pris en charge par la collectivité est de 1320 litres par semaine pour chaque EAM, ce qui correspond à un conteneur de 660 litres collecté deux fois par semaine.

(1) Ces dispositions sont reprises aux Articles 3 et 14 du Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, tel que voté par les élus communautaires le 21 mars 2017. Le gisement de 1320 litres s'apprécie de manière globale, pour l'ensemble des déchets produits.

Ainsi, les entreprises, commerces et établissements produisant plus de 1320 litres de déchets par semaine devront se rapprocher d'opérateurs privés pour la prise en charge de ces derniers.

« La Conteneurisation des déchets devient obligatoire pour les EAM »

Pour tous les établissements concernés, la conteneurisation des déchets ménagers et assimilés est rendue obligatoire. La fourniture des conteneurs auprès de sociétés de leur choix reste à la charge des producteurs de déchets. Cette mesure répond à des exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales (2).



(2) En effet, en application de la Recommandation R437 de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), instaurant sur le terrain des principes de prévention en ce qui concerne la santé et la sécurité des personnels, la conteneurisation sera obligatoire pour l'ensemble des déchets ménagers assimilés produits par les EAM à compter du 1er juillet 2018. Cette mesure vise également à contribuer à la propreté des espaces publics.

Par ailleurs, le prestataire de collecte de la CALL n'étant pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte des établissements publics ou privés, les conteneurs devront être présentés en bordure de voirie. Après la collecte, les conteneurs devront être rentrés impérativement par leur propriétaire.

Ces modifications seront effectives à partir du 1^{er} juillet 2018.

Un recensement des Etablissements Autres que les Ménages de la CALL est actuellement en cours. Il vise notamment à estimer les volumes de déchets présentés à la collecte et à relever le mode de présentation correspondant, en vue de prévenir en amont les établissements concernés par ces évolutions. 2 personnes sont mandatées à cet effet et suivent l'ensemble des tournées (14 tournées par semaine).

A partir du 1^{er} janvier 2018, le verre collecté via des bornes d'apport volontaire.

A partir du 1^{er} janvier 2018, le verre ne sera plus collecté en porte à porte mais via des bornes d'apport volontaire.

Courant 2017, environ 200 bornes d'apport volontaire aériennes supplémentaires seront installées sur le territoire pour la collecte du verre, portant ainsi le parc total à 530 bornes, sur la base d'une borne pour environ 500 habitants.



C'est la poursuite d'un mouvement citoyen bien engagé : les habitants apportent de plus en plus leurs emballages en verre (bouteilles, bocaux et contenants en verre) à la borne la plus proche de chez eux plutôt que d'attendre le jour de collecte en porte-à-porte.

A partir de 2018, chaque habitant aura forcément une borne proche de chez lui.

Collecte des déchets verts des particuliers : changement de rythme à partir du 1^{er} octobre

La collecte des déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies, branchages ...) est actuellement assurée sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération, 1 fois par semaine.

Désormais, pour les mois d'octobre et novembre, la collecte se fera 1 fois tous les 15 jours, la fréquence de collecte d'une fois par semaine restant inchangée pour la période d'avril à septembre. Les jours de collecte par communes figurent sur le site <http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>. Un flyer spécifique de rappel sera adressé aux particuliers en septembre prochain.

Collectés dans le respect du rythme des saisons ou apportés par les particuliers à la déchèterie, les déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haie, branchages...) sont ensuite compostés avant de revenir à la terre grâce à leur utilisation en agriculture.

Un réseau de déchèteries renforcé

Une nouvelle déchèterie fixe a dernièrement été mise en exploitation, en janvier 2017, à Pont-à-Vendin. Le réseau de déchèteries fixes étant toujours insuffisant, celui-ci sera prochainement renforcé avec la réalisation de 3 nouveaux équipements d'ici le printemps 2019 à Avion, Souchez et sur la zone d'activités de Quadraparc. La déchèterie de Sallaumines sera également agrandie dans le même délai. A moyen terme, d'autres déchèteries pourraient également être mises en place.

Ces déchèteries vont apporter un service de plus grande qualité aux habitants de la CALL. Elles seront plus modernes, plus performantes, avec moins d'attente. Et, surtout, elles seront dimensionnées et équipées pour prendre en charge tous les types de « déchets ménagers » (cartons, textile, D3E, gravats, restes de peinture, branchages...). Tous ces déchets seront ensuite orientés vers les bonnes filières de valorisation adaptées (recyclage, compostage, valorisation énergétique...)



Du fait du renforcement de ce réseau de déchèteries fixes et de la qualité de leur service (notamment une ouverture 7j/7), le système des déchèteries mobiles va progressivement disparaître. De même, pour les communes dotées d'une nouvelle déchèterie, la collecte des encombrants s'effectuera sur rendez-vous uniquement.

Enfin, pour répondre aux besoins des professionnels, l'agglomération va faciliter la mise en place de déchèteries professionnelles.

- **Une maîtrise budgétaire**

La mise en place de nouvelles déchèteries communautaires vise à favoriser le recyclage sur le territoire de la CALL, mais aussi à gagner en efficacité et donc à optimiser budgétairement le service de gestion des déchets.



Inauguration de la nouvelle déchèterie de Pont-à-Vendin

Le 10 février 2017 a été inaugurée la nouvelle déchèterie de Pont-à-Vendin, en présence de M. ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Maire de Lens, de M. DELALEU, Vice-Président en charge de la Collecte, du Traitement des Déchets et de la Lutte contre les nuisances, de Mme, MM les élus, membres du groupe de travail sur l'extension du réseau des déchèteries fixes communautaires, de M. OGIEZ, Maire de Pont-à-Vendin, des Conseillers communautaires, des élus du Conseil Municipal de Pont-à-Vendin, de la DREAL, du groupe NICOLLIN, des services communautaires et des entreprises concernées.

- **Une occasion d'encourager l'activité et l'emploi local**

Le programme de modernisation entend offrir aux habitants la meilleure qualité de service possible, au meilleur coût.

C'est également une manière d'encourager l'activité et l'emploi local. Le tri, le recyclage et la valorisation des déchets sont des activités créatrices d'emploi et/ou de mutation. Par exemple les anciens équipiers de collecte sont les agents d'accueil qui guident et assurent la bonne répartition des déchets. Pour la déchèterie de Pont-à-Vendin, c'est 5 postes créés, 5 salariés du Groupe Nicollin.

Une entrée progressive dans nos habitudes du nouveau service de collecte

Le programme de modernisation du service de collecte et de gestion des déchets, a déjà entraîné des évolutions et changements en ce qui concerne la gestion et la collecte des déchets sur le territoire.

Les habitants de la CALL ont ainsi commencé l'année 2017 en prenant de nouvelles habitudes : nouveaux jours de collecte pour tous les flux de déchets (EMR, OMR, verre, déchets verts, ...), modifications de fréquence de collecte du flux rouge pour le secteur Centre-Ville de la ville de Lens, ... Autant de nouveautés que la CALL et Nicollin avaient anticipé en organisant une campagne de communication amont, un site internet complet et facilitateur, la mise en place d'un numéro vert gratuit (n° 0 800 596 000), des outils d'information et de sensibilisation des publics (courriers, calendriers, flyers, affiches en mairie, ...) et la mobilisation des services techniques de la CALL et des médiateurs du Groupe Nicollin pour gérer au mieux, en temps réel, les demandes d'information, réclamations ou urgences signalées.

Il y a certes eu quelques désagréments, compte-tenu de l'ampleur des changements dans la collecte des déchets sur le territoire, mais l'implication de tous et la réactivité des équipes communautaires et municipales, des élus et du Groupe Nicollin ont permis un lancement maîtrisé du programme de modernisation.

Les publics sont informés régulièrement et progressivement des évolutions du service, via les mairies des 36 communes de l'agglomération, le site internet dédié <http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr> et aux travers de différentes actions de sensibilisation et d'information réalisées par la CALL.